



Rapport de la Commission financière concernant les comptes 2008

(Du 16 avril 2009)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

La Commission financière s'est réunie en séances plénières les 31 mars et 16 avril 2009. Elle a examiné le rapport du Conseil communal sur la gestion et les comptes de l'exercice 2008.

Parallèlement les cinq sous-commissions ont procédé aux contrôles dans les différents dicastères conformément aux dispositions en la matière.

C'est avec gravité que la commission constate que ledit exercice 2008 se clôt par un excédent de charges de 3'632'784 francs alors que le budget prévoyait un déficit de 2'353'500 francs. Les causes principales de cette détérioration sont triples et ne dépendent pas directement de la gestion financière de la Ville. Il s'agit de :

- la péréquation financière cantonale
- la comptabilisation de seulement un demi-dividende de Viteos SA
- la détérioration importante des rentrées fiscales des personnes morales.

À propos de la péréquation financière cantonale, la participation de la Ville augmente de plus de 476'000 francs par rapport au budget. Ceci est un phénomène récurrent. En effet, il est connu que le calcul de cette péréquation se fait avec un décalage de 2 ans par rapport à l'année concernée. On peut le déplorer, mais ce fait ne porte atteinte que faiblement à la péjoration financière des comptes de la Ville en 2008.

Le deuxième élément, c'est-à-dire la comptabilisation d'un demi-dividende de Viteos SA provoque un manque à gagner de 2.2 millions de francs. Toutefois, la commission financière considère la façon de faire de l'Exécutif comme juste. Ce demi-dividende correspond à la demi-année d'existence de Viteos SA en 2007. Il n'y a donc pas lieu de comptabiliser cela autrement. Nous savons fort bien que l'année 2009 sera sur ce point plus favorable dans la mesure où c'est l'entier d'un dividende qui sera considéré.

Évidemment, c'est la troisième cause qui inquiète le plus la Commission financière. En effet, cette détérioration importante est due aux rentrées fiscales des personnes morales qui diminuent de plus de 5.5 millions de francs et précipitent véritablement les comptes dans ce déficit. La crise financière mondiale en est la cause, mais l'effet est brutal et immédiat.

Ce déficit, pris pour lui-même, et au regard du montant de la fortune ascendante à 24 millions de francs au 31 décembre 2008, pourrait être vu comme peu significatif. Or, la commission financière ne peut s'empêcher de porter son regard au-delà de ces chiffres. Tout d'abord ce déficit se produit alors que globalement l'année 2008, tant sur le plan de l'emploi que sur celui de la conjoncture économique, ne reflète pas la crise qui ne s'est annoncée qu'en septembre. Cela nous fait craindre les résultats des années 2009 et encore plus 2010. En effet, la baisse des rentrées fiscales se poursuivra et s'étendra aux personnes physiques, mais sans doute dans une moindre mesure. De plus, il est imaginable que les charges de l'action sociale augmenteront sensiblement.

Le coût d'entrée dans la Caisse de pensions unique (CPU) au 1er janvier 2010 est un autre élément d'inquiétude. Considérant la chute importante des marchés boursiers, la facture pourrait être très lourde pour la Ville. Il est ainsi à craindre que la fortune de la Ville ne soit plus qu'un souvenir après le passage à la CPU. La marge de manœuvre des autorités risque d'être très restreinte ce qui ne manque pas d'inquiéter les membres de la commission.

L'analyse des comptes de la Ville montre que la maîtrise des charges est pourtant au rendez-vous. En matière de personnel, même si cela est dû principalement à des reports à l'Etat de certaines activités, les comptes sont meilleurs. Cela n'empêche pas les membres de la commission dans leur ensemble d'attendre du Conseil communal la recherche de solutions durables pour une meilleure maîtrise des hausses de la masse salariale globale au sens du postulat interpartis déposé en 2006 et objet d'un rapport intermédiaire de l'Exécutif en ce mois d'avril 2009.

A propos des biens, services et marchandises, la détérioration à hauteur de 1.2 million de francs environ est spécifique aux Services Industriels (eau et éclairage).

Au niveau de l'analyse des investissements, là aussi l'image est favorable. Effectivement, les dépenses en la matière se réduisent considérablement alors que la capacité d'autofinancement s'améliore encore. Cela ne peut avoir que des effets favorables sur le niveau d'endettement de la Ville mais par contre bien des commissaires se souviennent du niveau peu enviable de l'entretien des patrimoines financier et administratif. Ce mieux comptable ne doit donc pas faire oublier à la Ville ses obligations d'entretien comme propriétaire.

Sur le chapitre de la dette, la Commission financière apprécie que le niveau de l'endettement ait diminué. De plus, par rapport aux budget 2008 et comptes 2007, la charge d'intérêts a diminué d'environ 2 millions de francs favorisant le compte de fonctionnement. Néanmoins le service de la dette agit encore de manière significative pour un montant de plus de 17 millions par an, sur les comptes de la cité.

Toujours au niveau de la dette, les perspectives s'annoncent favorables dans la mesure où le niveau d'endettement devrait encore poursuivre sa décade en 2009 et 2010. De même, les taux d'intérêts, du fait de la crise, demeureront très attractifs.

Nous présentons ci-après les rapports des cinq sous-commissions :

Rapport de la Sous-commission financière I

(Finances, CEG, Office du personnel et Services des assurances)

MM. Alexandre Brodard, François Konrad (rapporteur) et Philippe Loup ont rencontré le 1^{er} avril 2009 les responsables des services concernés en présence de M. Alain Ribaux, conseiller communal responsable du dicastère ; MM. Gérard Blandenier et Marco Paolini (Services Financiers, Promotion économique, Service des assurances) ; M. Serge Veya (Contrôle des finances) ; MM. Serge Attinger, Daniel Crevoisier (CEG) ; M. Marc Bernoulli (Office du personnel) et Mme Myriam Ofzky (Caisse de pensions).

02. Finances

Remarques d'ordre général

Jusqu'au milieu de l'année 2008, rien ne laissait présager que nous allions entrer en situation de crise. Nous assistions plutôt à une augmentation de l'inflation.

Le second semestre a vu la situation se dégrader avec comme corollaire une baisse des taux d'intérêt.

02.11 Comptabilité générale

Gestion de la dette

Au mois d'avril 2008, l'emprunt public de 70 millions de francs a pu être absorbé grâce au transfert du NHP. De ce fait, sur les 115 millions de francs arrivant à échéance en 2008 seuls 40 millions de francs ont été empruntés. En outre, la trésorerie courante a permis de procéder à un amortissement contractuel de l'équivalent de 2 millions de francs sur des emprunts conclus auprès de la SUVA.

Les taux LIBOR ont progressé jusqu'en octobre. Ils ont ensuite chuté, après la faillite de Lehman Brothers.

Avec « l'effet rétroviseur », on pourrait penser qu'il fallait profiter de la baisse des taux. Mais c'est maintenant que cela porte ses fruits. Pour les emprunts à court terme, la baisse des taux a été bénéfique pour la ville.

La moitié de la dette se situe au-dessous de 3,5%. La vente des hôpitaux et la baisse des taux sont des éléments positifs pour la ville. 2008 est en fait une bonne année pour la dette.

Le but est de répartir les risques en maintenant un volume d'emprunts équilibrés également au niveau des échéances.

Le montant de la dette à long terme est 441 millions de francs, celui-ci pourrait toutefois se monter à 380 millions après déduction des prêts que la ville a octroyés (Vitéos, secondaire 2).

02.21 Contrôle des Finances

Le contrôle des budgets est effectué par le service de comptabilité. Le responsable du contrôle des finances vérifie les comptes (poste à 80%). Ce travail est fait en collaboration et sous la supervision de l'entreprise KPMG (processus de travail sur trois ans). Le contrat avec KPMG représente un coût de Fr. 130'000,--, hors TVA pour trois ans.

La qualité du fonctionnement des services est vue dans une optique comptable. L'application des normes comptables implique un travail conséquent.

02.31 Centre Electronique de Gestion (CEG)

Le CEG est un service particulier, dans la mesure où il a un nombre important de clients externes. Il s'agit principalement des hôpitaux (HNE), mais également de 46 communes, du Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP), d'ADMED (Analyses et Diagnostics MEDicaux, structure regroupant les laboratoires d'analyses et les instituts de pathologie et microbiologie du canton), des homes ANEMPA (association neuchâteloise des établissements médicaux pour personnes âgées) et de NOMAD (Neuchâtel organise le maintien à domicile). 30% environ du travail accompli concerne directement la ville de Neuchâtel.

Le CEG a signé une convention de collaboration et de mandat de prestations avec la CNIS (**C**onvention **n**euchâteloise d'**i**nformatique de **s**anté).

Le CEG a pu maintenir l'ensemble des mandats qu'il avait précédemment. Il a également signé une convention de collaboration avec les nouvelles communes de Val-de-Travers et de La Tène.

Il a été l'initiateur du comité de pilotage informatique de la nouvelle commune de Val-de-Travers. Cela a représenté un gros travail de planification de projet, afin d'aboutir à une fusion des données (aboutissement du projet à fin 2008).

L'application du programme ETIC (Environnement de Traitement des Informations Communales, système d'information des communes neuchâtelaises permettant la gestion du contrôle des habitants, des objets et infrastructures et de la facturation), mis sur pied par le CEG, a été vendue en 2007 à la ville de Lausanne. De même pour le programme CLOEE (système d'information des écoles neuchâtelaises permettant la gestion des élèves, des enseignants et de l'infrastructure, anagramme d'école) qui a abouti à une collaboration entre la ville de Neuchâtel et le canton du Jura.

Le programme ETIC est régulièrement réactualisé, ce qui a été le cas en particulier en 2008 concernant la taxe déchets. L'année 2009 sera également chargée puisqu'il s'agira en particulier de mettre en place le recensement de la population qui aura lieu en 2010 et la loi d'harmonisation des registres (critères de l'OFS).

L'ensemble des écoles, y compris les lycées, bénéficie du système CLOEE. Les écoles privées sont intégrées dans le système CLOEE, par respect des normes cantonales. Le CEG devra bientôt entreprendre un gros ajustement en lien avec HARMOS.

Dans une volonté d'harmonisation des structures, tous les partenaires sont soumis au cadre mis en place par le CEG pour la ville de Neuchâtel. L'ossature de ce système concerne les postes de travail, la chaîne bureautique et la messagerie.

02.31.316.07 Leasing refacturation

Un montant de Fr. 1'350'000,-- est indiqué sur le compte de charges et 0 au budget. Cette somme correspond à une provision en lien avec un litige opposant la ville à une société externe (voir page 29).

02.31.391.01 Prestations de chancellerie

La somme de Fr. 83'000,-- correspond à des prestations destinées à Vidéo 2000.

02.31.439.20 Prestations et fournitures CREN

Le CEG enregistre une augmentation de Fr. 182'000,--.

02.41 Contributions

La bascule du coefficient fiscal a eu lieu entre 2004-2005. A Neuchâtel, celui-ci se trouve plutôt en dessous de la moyenne cantonale, qui est de 65.45 pour l'année 2008 et de 65.13 pour l'année 2009.

Il n'existe pas de coefficient pour les personnes morales, le taux est le même au canton et dans les communes.

La densification du territoire communal a des effets positifs sur les contributions des personnes physiques.

Dans la mesure où l'on constate un gros décalage dans la perception des impôts touchant les frontaliers, on devrait encore assister à une augmentation pour les années à venir.

On assiste à une chute du capital des personnes morales due à la dégradation de la situation financière. Un commissaire désire savoir s'il est possible de déterminer un socle correspondant aux contributions des personnes morales. Il semble difficile d'établir des critères à ce propos.

02.61 Office du Personnel

Dans le budget, les heures supplémentaires sont converties en équivalent plein-temps. Les montants sont régulièrement réévalués, mais l'enveloppe est plus ou moins utilisée.

La baisse de 33 postes est également due au transfert à l'Etat de 10 personnes de la police locale et de 5 personnes au service des contributions. Il y a également eu des suppressions de poste.

Le délai de carence, annulé au printemps par le Conseil général, à encore eu des effets sur l'exercice 2008.

En matière d'apprentissage, l'Office du personnel n'est pas en mesure de s'occuper du suivi des apprentis. Cela pose un problème, dans la mesure où la ville de Neuchâtel forme un nombre importants d'apprentis.

Le Conseil communal est conscient de ce problème et il envisage de pourvoir un poste laissé vacant depuis 2005 (à temps partiel).

Le Conseil communal envisage une refonte du règlement du personnel, en réponse en particulier au postulat interpartis. Il désire travailler sur l'élaboration d'une nouvelle procédure et sur l'amélioration des processus.

02.61.301.07 Indemnités journalières payées

Dans la mesure où la gestion comptable des indemnités journalières se fait dans les services (voir 02.61.43), la somme de Fr. 300'000.-- est uniquement indiquée au budget.

Concernant les dépenses et recettes réparties par services, voir également les commentaires en page 166 du rapport.

Les indemnités journalières sont versées après 90 jours d'arrêt de travail et elles couvrent le 90% du salaire.

02.71 Service des assurances

Caisse de pensions

La caisse de pensions unique verra le jour au 1^{er} janvier 2010.

La caisse de pensions de la ville a vu son taux de couverture passer de 65.8 au 1^{er} janvier 2008 à 52.1 au 1^{er} janvier 2009.

Suite à la crise financière, la caisse de pensions a subi une perte boursière de 62 millions de francs. Il s'agit d'une perte comptable qui pourrait aller en se réduisant avec une amélioration progressive de la situation.

Il faut toutefois déplorer une perte réelle d'un million de dollars suite à la faillite de Lehman Brothers. Le suivi de ce dossier est assuré par le Crédit Suisse.

A l'automne 2009, les assurés devraient recevoir une fiche comparative permettant de connaître la situation au moment de l'entrée dans la caisse de pension unique.

Le taux d'entrée dans la caisse de pensions unique devra être rediscuté suite à la crise financière et à ses conséquences. La nouvelle convention devrait être signée avant l'été. C'est l'état des comptes au 31.12.2009 qui déterminera la situation exacte.

La situation transitoire est considérée comme difficile en ce qui concerne les employés des hôpitaux qui se trouvent dans 5 caisses de pensions différentes.

Une entrée qui se ferait au taux actuel de l'Etat coûterait la somme de 24 millions de francs. S'il fallait entrer au taux de 100%, cela représenterait un coût de 247 millions de francs.

Rapport de la Sous-commission financière II

(Santé et Affaires sociales, Jeunesse et Intégration)

La sous-commission financière II, composée de MM. Jean-Charles Authier et Thomas Facchinetti, rapporteur, s'est réunie le 2 avril 2009 en présence de M. Daniel Perdrizat, directeur des dicastères concernés, pour examiner les comptes 2008. Ont également participé à cette séance : Mme Nilsson, cheffe de l'Unité enfance, MM. Philippe Haeberli, chef de la Section de la santé et des affaires sociales, Sylvain Ghirardi, chef de la Section de la jeunesse et de l'intégration, André Staehli, secrétaire général des Ecoles enfantines et primaires, et Denis Trachsel, directeur des Ecoles enfantines et primaires. M. Sylvain Brossin est excusé.

La sous-commission s'est réunie dans les locaux de l'Hôtel des Associations des Rochettes.

04. Santé et Affaires sociales

Remarques générales

L'Hôtel des Associations des Rochettes a désormais trouvé un rythme de croisière et les ajustements au quotidien assurent une bonne marche entre tous les utilisateurs. Le démarrage a d'emblée suscité beaucoup d'enthousiasme. Ce sont 21 associations qui utilisent ce lieu devenu incontournable pour l'animation du tissu associatif de la Ville de Neuchâtel et qui permet par ailleurs quelques économies de fonctionnement.

L'amélioration globale du résultat des comptes aux Affaires sociales est le fruit d'une gestion rigoureuse, d'une réduction du montant de la participation aux frais des mesures d'intégration professionnelle facturés à la Ville par l'Etat et d'une augmentation des subventions cantonales dans le domaine de l'aide sociale. Une bonne anticipation par la Ville de l'organisation, des ressources humaines et de l'équipement a permis de bénéficier immédiatement et pleinement du maximum de cette subvention cantonale.

La sous-commission souhaiterait voir dans un futur rapport l'organigramme global du dicastère et non seulement celui par section.

04.01 Secrétariat de direction

En vertu d'une option générale prise par le Conseil communal, les postes de secrétaire de direction tendent à être réduits à 80%.

04.02 Guichet social - administration

Facture aux communes moins élevée en raison de la bonne conjoncture au début 2008. La 2^{ème} étape du plan de régionalisation du guichet social unique impliquait notamment la réunion de l'aide sociale et des agences communales AVS/AI; pour la Ville de Neuchâtel cette opération s'est déjà faite en 2006. La 3^{ème} étape vise à instaurer un guichet unique régional pour toutes les prestations sociales versées sous conditions de ressources (bourses de formation, aide sociale, subsides assurance-maladie, assistance judiciaire, avance sur contributions d'entretien, etc.), à établir une définition unique de l'unité familiale de référence et du revenu déterminant ainsi qu'un parcours obligé dans le traitement des demandes (ordre de traitement).

Le volume de travail a considérablement augmenté au 3^{ème} trimestre 2008 et le mouvement se prolongera inévitablement en 2009 en raison de la crise économique.

04.11 Aide sociale

La période de bonne conjoncture jusqu'au début 2008 a influencé positivement le coût de l'aide sociale à charge de la Ville. Le retournement de la situation économique va inévitablement dégrader les charges d'aide sociale. Une caractéristique neuchâteloise est la part des «working poors» plus importante dans le canton qu'en moyenne suisse, ce qui est directement lié au niveau général des salaires plutôt faible.

Augmentation du nombre de nouveaux dossiers dès le 2^{ème} semestre. Les mesures d'insertion (ISP) ont augmenté de plus de 100 contrats supplémentaires, soit 429 en tout.

04.13 Agence A.V.S. et A.I.

Le nombre d'actes de travail a augmenté.

04.21 Planning familial

L'activité est globalement stable.

04.31 Centre d'orthophonie

Sur le plan financier la situation est sous contrôle et les charges sont maîtrisées. Une inquiétude existe cependant en raison de l'allongement de la liste d'attente : en Ville de Neuchâtel, 52 enfants sont en attente de l'établissement d'un bilan après signalement par les écoles et 33 enfants, pour lesquels le bilan a été établi, sont en attente d'un traitement. Les délais peuvent atteindre six mois. La situation est à peine moins préoccupante dans les permanences régionales, ce qui commence à susciter un certain mécontentement chez les communes partenaires.

09 Jeunesse et Intégration

Remarques générales

La suppression des commissions scolaires et leur remplacement à la rentrée scolaire 2009-2010 par un Conseil d'établissement scolaire représente un changement structurel important dont les préparatifs ont beaucoup occupé la Direction de la Jeunesse et Intégration durant l'année 2008.

L'amélioration du résultat des comptes de 1'800'000 francs se décompose pour l'essentiel en 600'000 francs à l'ESRN, 300'000 francs pour l'accueil des écoliers (subvention cantonale augmentée) et 900'000 francs aux écoles enfantines et primaires.

Le programme « Anim'action » initié par la Ville se déroule globalement à satisfaction et un rapport d'évaluation sera établi à l'intention des autorités politiques d'ici 2010.

09.02 Service administratif

351.04 Subsidés scolaires AI. La décision du Canton d'augmenter la participation aux frais de scolarisation en établissements spécialisés a été contestée auprès du TF. Le recours a été admis par le TF soulageant ainsi les coûts à charge de la Ville.

09.03 Mesures d'insertion professionnelle

La mobilisation des ressources de plusieurs programmes d'insertion professionnelle dans les travaux de préparation de l'ouverture de l'Hôtel des Associations a bien fonctionné.

09.04 Actions Jeunesse

Des nouvelles missions d'intervention de proximité et de médiation dans des quartiers ont été confiées au Centre de Loisirs.

09.06 Contributions scolaires

Amélioration de 600'000 francs en raison d'une bonne gestion de la flexibilité qu'offre un bassin de recrutement des élèves étendu permettant ainsi des économies d'échelle et une allocation adéquate des ressources pédagogiques, administratives et logistiques.

09.09 Accueil écoliers

Nouveau subventionnement par le canton du dispositif d'accueil des écoliers de la Ville au titre des contributions cantonales pour les crèches. Cela a permis d'étendre à la journée complète l'horaire de la structure d'accueil du Cerf-Volant dès la rentrée scolaire de l'automne 2008 et celui du Serpentin dès le 1^{er} janvier 2009.

09.10 Contributions aux crèches

La Ville de Neuchâtel recense environ 25'000 postes de travail sur son territoire ce qui draine une demande importante en place d'accueil dans ses crèches de la part de personnes qui y travaillent et qui sont domiciliées dans une autre commune. Les parents ont le libre choix du lieu de placement et la Ville refacture les coûts non couverts aux communes de domicile après déduction de la participation financière directe des parents.

09.11 Crèche de Serrières

Pas de commentaire.

09.12 Crèche des Acacias

Pas de commentaire.

09.13 Crèche des Bercles

La baisse de 100'000 francs de l'excédent des charges s'explique par une réduction des remplacements de personnel (maladie, congé maternité, etc.).

09.14 Crèche du Centre-Ville

Pas de commentaire.

09.41 Ecoles enfantines et primaires

Pas de commentaire.

09.42 Service médical

Pas de commentaire.

09.43 Clinique dentaire

La Ville s'est approchée de celle de La Chaux-de-Fonds pour connaître le mode d'organisation de sa Clinique dentaire et réfléchir à l'avenir de celle de Neuchâtel. Diverses alternatives sont à l'étude.

Les travaux de la sous-commission se terminent par une présentation du concordat HarmoS par le directeur des Ecoles enfantines et primaires.

Rapport de la Sous-commission financière III

(Environnement (urbanisme, forêts et domaines), Transports,
Développement durable)

La sous-commission financière III, composée de Mme Carole Maeder Milz, MM. Matthieu Béguelin (rapporteur) et Blaise Péquignot, s'est réunie le 2 avril 2009 en présence de Mme Valérie Garbani, directrice de l'Environnement, des Transports et du Développement durable, pour examiner les comptes 2009. Ont également participé à cette séance: MM. Olivier Neuhaus, architecte-urbaniste communal, Fabien Coquillat, architecte communal adjoint, chef de la police des constructions et chef du service de l'aménagement urbain, Robert Sandoz, administrateur des bâtiments, Christian Trachsel, délégué à l'énergie, Jan Boni, ingénieur forestier, Antoine Rosselet, intendant des domaines, Willy Zahnd, chef-caviste aux Caves de la Ville et Pierre-Olivier Aragno, délégué à la mobilité, au développement durable et à l'environnement. M. Pascal Solioz, chef du service des bâtiments était excusé pour cause de maladie.

03. Forêts et Domaines

La sous-commission prend note que le marché du bois s'est enfin rétabli (il aura fallu 10 ans depuis Lothar).

L'écart, par rapport au budget, est dû à la réalimentation du Fonds forestier de réserve par 172'134 francs alors que le budget prévoyait un versement de 50'000 francs.

Pages bleues (p.199)

Pour les Sorbiers et Les Colombettes, la perte des locations fait suite à la vente desdits domaines et à l'entrée en jouissance des acquéreurs.

03.21.312.11

Le dépassement est dû à l'utilisation d'un chauffage électrique pour les locaux de travail.

03.21.314.72

L'apparition de la somme est due aux charges de copropriété de la Rouvraie, qui n'avaient pas été portées au budget.

06. Urbanisme

06.11.318.00

La différence s'explique par le fait que le salaire des concierges n'était pas prévu au budget pour les bâtiments administratifs.

06.12

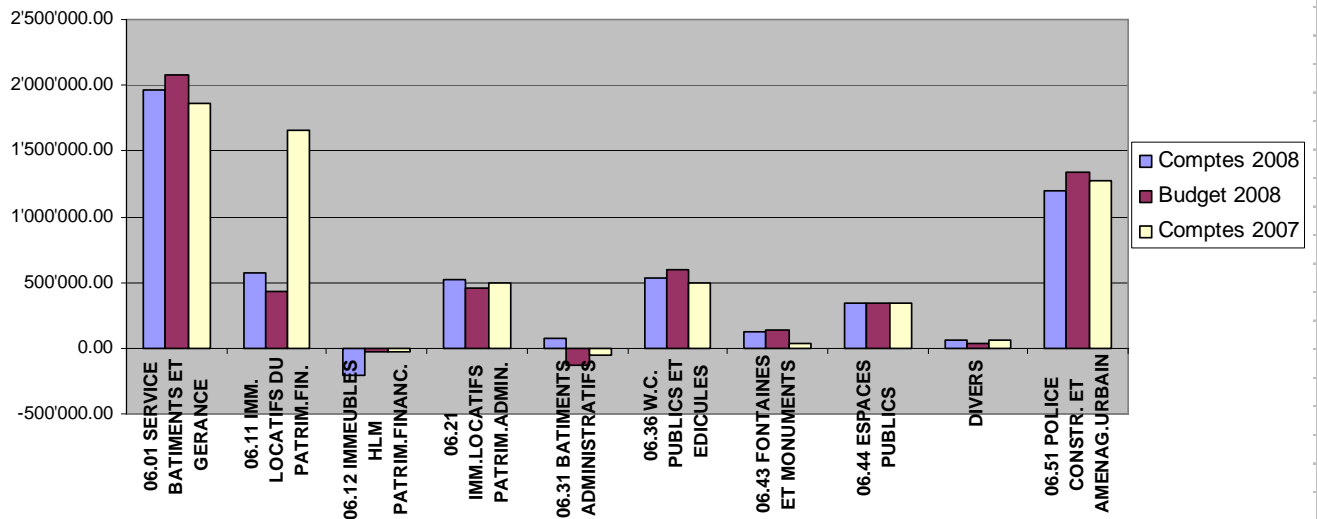
La nette diminution s'explique par le transfert d'amortissement d'immeubles vendus à la Caisse de pension de la Ville.

06.35

L'augmentation est due au rapatriement des comptes d'entretien à l'Urbanisme.

Analyse par groupes principaux

	Comptes 2008	Budget 2008	C2008-B2008	%	Comptes 2007
06.01 SERVICE BATIMENTS ET GERANCE	1'962'537.58	2'072'500.00	-109'962.42	-5.3%	1'859'219.26
06.11 IMM. LOCATIFS DU PATRIM.FIN.	568'162.68	437'400.00	130'762.68	29.9%	1'652'634.67
06.12 IMMEUBLES HLM PATRIM.FINANC.	-209'043.78	-30'000.00	-179'043.78	596.8%	-23'855.87
06.21 IMM.LOCATIFS PATRIM.ADMIN.	525'877.80	454'800.00	71'077.80	15.6%	489'990.68
06.31 BATIMENTS ADMINISTRATIFS	76'011.16	-131'800.00	207'811.16	-157.7%	-58'587.62
06.36 W.C. PUBLICS ET EDICULES	536'296.25	595'000.00	-58'703.75	-9.9%	501'888.95
06.43 FONTAINES ET MONUMENTS	121'901.05	136'500.00	-14'598.95	-10.7%	35'756.65
06.44 ESPACES PUBLICS	348'544.85	336'300.00	12'244.85	3.6%	343'078.30
DIVERS	65'608.64	33'300.00	32'308.64	97.0%	66'986.80
06.51 POLICE CONSTR. ET AMENAG.URBAIN	1'193'764.02	1'342'400.00	-148'635.98	-11.1%	1'276'182.93
06 Total urbanisme	5'189'660.25	5'246'400.00	-56'739.75	-1.1%	6'143'294.75



Résultat par groupes

Résultat décroissant par groupes-comptes 2008			
	Charges 2008	Revenus 2008	Résultat
06.12 IMMEUBLES HLM PATRIM.FINANC.	408'810.37	617'854.15	-209'043.78
06.41 COLLEGE LATIN	250'769.50	289'984.55	-39'215.05
06.34 STAND DE TIR	17'036.85	17'520.00	-483.15
06.40 SALLE MUSIQUE ET TEMPLE DU BAS	191'067.80	191'067.80	0.00
06.35 BATIMENTS CIMETIERE	45'720.35	45'720.35	0.00
06.38 CENTRE DE LOISIRS	42'089.70	37'000.00	5'089.70
06.31 BATIMENTS ADMINISTRATIFS	1'355'422.66	1'279'411.50	76'011.16
06.02 SECRETARIAT DE DIRECTION	82'693.54	0.00	82'693.54
06.43 FONTAINES ET MONUMENTS	121'901.05	0.00	121'901.05
06.44 ESPACES PUBLICS	348'544.85	0.00	348'544.85
06.21 IMM.LOCATIFS PATRIM.ADMIN.	1'410'477.00	884'599.20	525'877.80
06.36 W.C. PUBLICS ET EDICULES	678'921.45	142'625.20	536'296.25
06.11 IMM. LOCATIFS DU PATRIM.FIN.	4'926'872.28	4'358'709.60	568'162.68
06.51 POLICE CONSTR. ET AMENAG.URBAIN	1'354'109.72	142'822.10	1'211'287.62
06.01 SERVICE BATIMENTS ET GERANCE	2'422'284.88	459'747.30	1'962'537.58
06 Total urbanisme	13'656'722.00	8'467'061.75	5'189'660.25
			- bénéfice
			+ déficit

14. Transports

14.02.317.25

L'entrée en fonction par étapes du Délégué à la mobilité n'a pas permis de mettre en œuvre le plan de mobilité d'entreprise. D'où le fait que la somme prévue au budget n'ait pas été dépensée.

14.02.364.02

La ligne 11 coûte plus cher que prévu car des frais supplémentaires d'exploitation ont été constatés par les TN suite à l'intégration de cette ligne dans sa comptabilité analytique. Il y a bon espoir que la ligne perdure et qu'elle soit intégrée, dès 2010, dans le pot commun des transports publics.

14.02.364.07

Le coût de la promotion Onde Verte reste stable, notamment depuis que les bons ne sont plus envoyés à domicile. IL est demandé qu'un rappel de cette subvention soit diffusé plus largement à la population, par exemple par un article dans « Vivre la ville ».

Sections Transports et Développement durable

Comptes 14. – Exercice 2008



Sous-commission financière
du 2 avril 2009



14. Transports

Mobilité durable - objectifs



Développer la part modale de la mobilité durable en:

1. favorisant la mobilité douce (**piétons** et vélo)
2. améliorant l'offre en matière de transports publics

→ Mesures infrastructurelles
→ Mesures promotionnelles

Sous-commission financière
du 2 avril 2009



14. Transports

Mobilité durable - mesures infrastructurelles - public



Participation au « pot commun »

TN: 17'875'000 passagers

Fun'ambule

827'672 passagers

La Navigation

Participation à la ligne 11 (phase test > 09)

509'613 passagers

PDMD

PDMD terminé, plan d'actions en étude

14. Transports

Mobilité durable - mesures promotionnelles - public



Neuchâtelroule

2008: 45 vélos, plus de 9000 prêts

Subv 2 roues électr.

30 demandes (total 135 depuis 2003)

Subvention onde verte

1189 demandes

Cartes journalières CFF – public

3890 cartes vendues

Site internet

www.neuchatel-mobilite.ch

14. Transports

Mobilité durable - mesures interne VdN



Think

9338 km parcourus

Scooters électriques

19 scooters : 13'000 km

Mobility

77 réservations

Cartes journalières admin

4 abts

Plan de mobilité de l'administration

études en cours

14. Transports

Délégué environnement



2008: Phase de transition

Observation, surveillance

- regroupement données
- suivi qualité air et plages (coll. Avec état)

Interventions

- recherches origine venues d'eau parasites
- évaluation de demandes permis de construire

Actions

- projet Freecooling
- état de lieux anciennes décharges

Communication

- votre Ville (air, plages)
- visites installations liées à l'eau potable

14. Transports et Fun'ambule

Résumé

14.	Comptes 2008	Budget 2008	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	8'937'860.47	8'930'200.00	-7'660.47 (0.1 %)
Produits	831'328.55	815'200.00	+16'038.55 (2.0 %)
Total	8'106'621.92	8'115'000.00	+ 8'378.08 (0.1 %)

→14.02 Transports

→14.03 Fun'ambule

Sous-commission financière
du 2 avril 2009

Ville de
Neuchâtel

14.02 Transports

Résumé

14.02 (Transports)	Comptes 2008	Budget 2008	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	8'507'920.52	8'509'800.00	1879.48 (0.02 %)
Produits	456'238.55	475'200.00	-18'961.45 (4.0 %)
Excédent	8'051'681.97	8'034'600.00	- 17'081.97 (0.2 %)

Sous-commission financière
du 2 avril 2009

Ville de
Neuchâtel

14.02 Transports

Personnel

14.02.30 (charges de personnel)	Comptes 2008	Budget 2008	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	165'423.62	114'500.00	-50'923.62 (44.1 %)

- Laurianne Altwegg → reconduction du contrat, CDD du 1.2.2009 au 31.1.2010
- Jenny Manes → travail de diplôme dans le cadre de la HEG-Arc
- Rémy Zinder → Délégué mobilité et développement durable jusqu'au 30 juin 2008
réorientation professionnelle (Etat de Genève)
- Pierre-Olivier Aragno → Délégué à l'environnement, à la mobilité et au développement durable
(phase transitoire à 50% du 1.10.2008 au 31.12.2008)
regroupement des postes de délégué à l'environnement anciennement
rattaché au SI avec celui du délégué à la mobilité et
au développement durable (- 0.5 poste à l'échelle communale)

Sous-commission financière
du 2 avril 2009



14.02 Transports

Biens, services et marchandises (en chiffres)

14.02.31 (BSM)	Comptes 2008	Budget 2008	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	233'848.35	245'200.00	11'351.65 (4.6 %)

- **Cartes journalières AG Flexi Publ: augmentation des charges**
 - augmentation du nombre d'abonnement (→12)
 - augmentation du prix de l'abonnement (8500.-/abt → 9775.-/abt)
 - **Compensation par la vente des cartes**
- **Cartes journalières AG Flexi admin: augmentation des charges**
 - augmentation du prix de l'abonnement (8500.-/abt → 9775.-/abt)
 - **Compensation par la vente des cartes**
- **Charge mobilité professionnelle : budget non utilisé**
 - report mise en application (changement délégué, départ SIN,...)
- **Etudes et expertises : budget non utilisé**
 - phase transitoire liée au changement de délégué

Sous-commission financière
du 2 avril 2009



14.02 Transports

Amortissements (en chiffres)

14.02.33 (amortissement)	Comptes 2008	Budget 2008	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	87'261.00	91'200.00	3939.00 (4.3 %)

14.02 Transports

Subventions accordées

14.02.36 (Subventions)	Comptes 2008	Budget 2008	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	7'936'224.70	7'979'600.00	43'375.30 (0.5 %)

•**TN Ligne Maladière: augmentation des charges**

- évaluation des coûts effectués au début 2008, soit après établissement budget
- intégration des charges de la ligne dans la comptabilité analytique des TN

•**Promotion « onde verte »: budget partiellement utilisé**

- économie de 34'700.-

14.02 Transports

Imputations internes (en chiffres)

14.02.39 (amortissement)	Comptes 2008	Budget 2008	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	85'162.85	79'300.00	- 5862.85 (7.3 %)

•**Prestation Travaux publics: augmentation des charges**

- problèmes techniques au niveau des voitures électriques (→ garage TP).
- une des think a été retirée de la flotte

•**Economat: augmentation des charges**

- travaux d'impressions (Etude livraison à domicile, ..)

14.02 Transports

Revenu des biens (en chiffres)

14.02.42 (Revenu des biens)	Comptes 2008	Budget 2008	Amélioration (+) Détérioration (-)
revenu	0	-100'000.-	- 100'000 (100 %)

•**Rev. mobilité professionnelle**

- report mise en application (changement délégué, départ SIN,...)

14.02 Transports

Contributions

14.02.43 (contributions)	Comptes 2008	Budget 2008	Amélioration (+) Détérioration (-)
revenu	246'238.55	165'200.00	81'038.55 (49.1 %)

- **Cartes journalières AG Flexi Publ: augmentation des charges**
- augmentation du nombre d'abonnements (→12)
- **Neuchâtel Roule**
- augmentation des recettes (sponsoring, cartes fidélités)

Sous-commission financière
du 2 avril 2009



14.02 Transports

Prélèvement aux financ. spéciaux

14.02.48 (contributions)	Comptes 2008	Budget 2008	Amélioration (+) Détérioration (-)
revenu	210'000	210'000	210'000 (100 %)

- **Prélèvement du fond... pour**
- participation au financement de la ligne TN 11 (Maladière)

Sous-commission financière
du 2 avril 2009



14.03 Fun'ambule

Détails

14.03	Comptes 2008	Budget 2008	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	429'939.95	420'400.00	-9539.95 (2.3 %)
Revenus	375'000.00	340'000.00	+35'000.00 (10.3 %)
Excédent	54'939.95	80'400.00	+ 25'460.05 (31.7 %)

Sous-commission financière
du 2 avril 2009

Ville de
Neuchâtel

14.03 Fun'ambule

Détails

14.03.31 (BSM)	Comptes 2008	Budget 2008	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	44'364.95	38'200.00	- 6164.95 (16.1 %)

14.03.33 (amortissement)	Comptes 2008	Budget 2008	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	166'606.00	169'900.00	3240.00 (1.9 %)

14.03.39 (imputations internes)	Comptes 2008	Budget 2008	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	218'969.00	212'300.00	- 6369.00 (3.1 %)

14.03.42 (Revenu des biens)	Comptes 2008	Budget 2008	Amélioration (+) Détérioration (-)
Revenus	375'000.00	340'000.00	35'000.00 (10.3 %)

Sous-commission financière
du 2 avril 2009

Ville de
Neuchâtel

Rapport de la Sous-commission financière IV

(Chancellerie, Service juridique, Police, Police du feu, Infrastructures et Energies (Travaux publics), Infrastructures et Energies (Services industriels))

La sous-commission financière IV, composée de MM. Olivier Arni excusé, Pierre-Alain Storrer, Christian Van Gessel excusé, s'est réunie le 2 avril 2009 pour l'examen des comptes de l'exercice 2008, en présence de M. Pascal Sandoz, directeur des sections et services concernés. Ont également participé : MM. Rémy Voirol, chancelier Bertrand Cottier, vice-chancelier et chef du Contrôle des habitants, Alain Virchaux, chef du Service juridique, MM. Jean-Louis Francey, commandant du Corps de police, Jean-Pierre Habegger, responsable du Service administratif du Corps de police, Frédéric Mühlheim, commandant du SIS, Eric Leuba, chef du Service de salubrité et prévention incendie, Alain Gorgerat, chef de l'Etat civil et Mme Ginette Escarré, responsable du Cimetière, MM. Antoine Benacloche, ingénieur communal, Didier Gretillat, ingénieur communal adjoint, Laurent Verguet, chef du Service de la voirie, Jean-Marie Boillat, chef du Service des parcs et promenades.

01. Chancellerie

Sous cette rubrique sont compris aussi l'économat et le service juridique.

Nous constatons une diminution des charges, situation que nous aimerions voir se généraliser dans l'ensemble des directions et services de la commune. La chancellerie dispose de collaborateurs et collaboratrices engagés et travaillant dans une excellente ambiance. Nous relevons que l'ordre de service No 62 du 19 mars 2007 ordonnant à l'ensemble des services de l'administration de collaborer uniquement avec l'économat pour les prestations que celui-ci est à même de fournir n'est pas appliqué entièrement. Il serait utile de rappeler qu'un ordre de service doit être respecté.

05. Infrastructures et Energies

Nous relevons pour l'ensemble des services subordonnés à notre ingénieur communal une bonne tenue des budgets. Les écarts positifs ou négatifs sont expliqués, ce qui démontre une maîtrise excellente par les responsables de leurs services. Même si cela sort des attributions

habituelles d'une sous-commission financière, nous constatons un esprit d'équipe fort réjouissant entre l'ingénieur communal et ses cadres, cet état d'esprit est le préalable indispensable à l'évolution positive de l'efficience de ce secteur important de notre administration qui devra être restructurée.

07. Police

Sous cette appellation nous trouvons six services ayant des tâches très diverses et différentes, mais ayant deux points communs, ils ont tous amélioré leurs résultats financiers par rapport au budget et ont une vision prospective de leurs besoins en investissements comme en frais de fonctionnement, le commissaire les en félicite.

L'amélioration des comptes du Corps de police, explicitée en page 355, ne doit pas nous empêcher de relever premièrement le problème du partage du produit des amendes avec la Police cantonale qui n'assume aucune charge directe ou indirecte dans ce cas et encaisse indûment une petite fortune, et deuxièmement, les relations difficiles avec la Police cantonale notamment en raison des arrêtés du plan de stationnement III non encore sanctionnés ou encore la difficulté à obtenir le détail des prestations effectuées dans le cadre du contrat de prestation passé avec la police. Le directeur est en contact avec le chef du DJSF pour liquider ce problème.

08. Police du feu

Les tailles respectives des services constituant cette direction sont très différentes, mais nous relevons à nouveau une identité de politique de gestion financière dont les résultats sont excellents. Cependant, ils pourraient être améliorés si, par exemple, nous pouvions obtenir de Santé Suisse une couverture plus équitable des interventions de nos ambulances. Une démarche ferme et argumentée est en cours par la direction auprès de cet organisme.

11. Infrastructures et Energies (Services industriels)

L'écart entre les comptes et le budget explicité en page 519 (demi-dividende de Viteos, éclairage, mandat d'exploitation du réseau d'eau) est admis par le bien seul commissaire qui ne considère pas utile de développer plus son rapport.

Rapport de la Sous-commission financière V

(Culture, Sports et Tourisme)

Mme Blohm Gueissaz, MM. Pascal Helle et Claude Béguin (rapporteur) ont rencontré le 3 avril 2009 les responsables des services concernés en présence de Mme Françoise Jeanneret, conseillère communale responsable des dicastères ; MM. Patrick Pollicino (Chef des Services des sports) ; Patrice Neuenschwander (Délégué culturel) ; Mme Marianne de Reynier Nevsky (Atelier des Musées) ; MM. Christophe Dufour (Musée d'histoire naturelle) ; Marc-Olivier Gonseth (Musée d'Ethnographie) ; Mmes Caroline Junier, Renée Knecht (Musée d'Art et d'Histoire).

02. Cultes et Tourisme

02.02. Cultes (dès 2009 : 10.81.)

Le service des cultes, intégré dès 2009 à la section de la Culture, figure sous rubrique 02.02 aux comptes 2008. L'excédent de charges de ce service atteint 302'070 francs et respecte le cadre budgétaire fixé à 334'300 francs. A l'exception du départ à la retraite de Monsieur Guy Bovet, ce service n'a pas connu de grandes réformes en 2008. La décision d'entreprendre des travaux de rénovation à la Collégiale a été particulièrement saluée. Les futures charges pour la restauration de la Collégiale seront imputés au service de l'Urbanisme. A signaler que les réservations de la Collégiale et du Temple du Bas ressortissent désormais à la culture, ce qui permet la création de synergies.

La réduction des charges salariales (02.02.301.01) s'explique par un transfert des secrétariats des directions à la Chancellerie. A relever que le poste de concierge est à temps très partiel (15 %), l'horaire étant augmenté en fonction des besoins (location de salles), ce qui offre une flexibilité appréciable et permet de limiter les charges.

02.52. Tourisme (dès 2009 : 15.01.)

Remarques d'ordre général

La section tourisme, intégrée jusqu'en 2008 aux Finances (02.52) constitue une section autonome dès 2009 (15 Tourisme).

L'activité touristique est importante pour la ville de Neuchâtel, laquelle enregistre près de la moitié de nuitées de tout le canton. L'évènement marquant de l'année 2008 est bien entendu l'accueil de l'équipe nationale de football du Portugal et de ses nombreux supporters.

Le budget est très bien respecté puisque l'excédent de charges atteint 289'588 francs, soit environ 300 francs de moins que prévu.

Les charges sont essentiellement constituées de la subvention à Tourisme neuchâtelois, celle-ci atteignant 250'000 francs. Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle législation cantonale en matière d'établissements publics, la contribution des communes devraient s'harmoniser et les charges de notre ville diminuer.

Le projet d'auberge de jeunesse a suscité 4 oppositions, dont une portait sur une question réglementaire liée à une zone de protection au pied du Château. Le projet a été modifié en conséquence et sera remis à l'enquête publique, ce qui retarde sa concrétisation à mai 2011, au lieu de mai 2010.

10. Culture

Remarques d'ordre général

La direction de la culture est représentée dans de nombreux conseils et fondations, ce qui lui permet de rester constamment informée des attentes et tendances en matière culturelle.

Globalement, le budget 2008 de la section de la culture a été bien respecté, puisque l'excédent de charges a été contenu à 13,6 millions au lieu des 13,4 millions prévus au budget (+ 1,8 %). Les revenus sont stables et dépassent le budget de 15'000 francs environ.

Au niveau du personnel, le nombre d'équivalents plein temps (EPT) passe de 44,75 à 43,21. Cette réduction n'a toutefois pas permis d'absorber les dépenses supplémentaires enregistrées dans les charges des bâtiments (prix de l'énergie notamment) et en raison de l'EuroFoot 2008. Pour cette manifestation sportive, il convient de relever particulièrement l'engagement du délégué culturel de la ville, aux côtés des associations, pour l'animation culturelle des Jeunes-Rives et du centre ville.

Dans le cadre du réseau des 3 villes, il est prévu d'ouvrir sur Internet un portail culturel commun pour l'ensemble du canton, en remplacement de

l'Agenda culturel établi actuellement par Tourisme neuchâtelois pour le compte des villes et de l'Etat.

En matière de promotion, il est signalé une expérience intéressante grâce à l'intégration de certaines expositions des musées de l'offre de la ville dans la campagne « Rail Away » des CFF.

Au titre des subventions et par souci de transparence, les commissaires souhaiteraient que toutes les institutions soutenues financièrement, comme la Case à choc, le Théâtre du passage ou la Bibliothèque Pestalozzi par exemple, figurent dans le rapport du Conseil communal, indépendamment de la publication d'un rapport d'activité propre. En outre, ils constatent que les domaines de la musique et du théâtre se taillent la part du lion dans les subventions extraordinaires, puisqu'ils en bénéficient à hauteur de 69 %. Les commissaires demandent que les événements figurant dans la rubrique « Festival » soient intégrés plus spécifiquement sous « Musique », respectivement « Cinéma ».

Dès 2009, le service « Cultes » sera » sera rattaché à la section de la Culture.

Afin d'améliorer la lecture des budgets et des comptes, les commissaires souhaitent que les comptes qui sont corrélés (charges compensées par des revenus par exemple) soient plus systématiquement identifiés dans les commentaires.

10.01. Service administratif

Dans la mesure du possible, les commissaires apprécieraient que l'étude commandée par le NIFFF et Festineuch soit diffusée dans le rapport de gestion ou dans la réponse du Conseil communal au postulat 09.501 pour une stratégie de la politique culturelle.

Le remplacement de la taxe sur les spectacles par la taxe sur le stationnement n'a pas pu se concrétiser et est à l'origine du nouveau litige qui oppose la ville à l'exploitant des cinémas (10.01.406.04). Les discussions sont encore ouvertes et une solution pourrait être trouvée, en relation notamment avec le Fonds cantonal sur le cinéma.

10.02. Temple du Bas

La fréquentation du temple est stable, ainsi qu'en témoignent les revenus et malgré des demandes fréquentes de rabais.

10.03. Menuiserie Centrale

La Menuiserie centrale a bien maîtrisé ses charges malgré une activité très soutenue en vue de la préparation des expositions « Le monde selon Suchard » et « Parce que ».

10.04. Case à Choc

La Case à choc respecte parfaitement son budget, en contenant son excédent de charge en dessous de 120'000 francs. Les commissaires apprécient le gain en transparence apporté par la nouvelle présentation détaillée des comptes.

10.10. Atelier des Musées

La réduction des charges du personnel (10.10.301.01) s'explique par une démission qui n'a pas pu être remplacée rapidement. La suppléance a été assurée par du personnel auxiliaire.

Les indemnités de subsistance (10.10.306.02) sont en baisse, car aucun civiliste n'a été engagé durant l'exercice en raison du congé de maternité de la cheffe, laquelle s'occupe en principe de ces engagements spécifiques.

Les commissaires saluent les efforts consentis afin de contenir les charges, (10.10.318.03 et 10.10.318.04), notamment par une utilisation accrue de la messagerie électronique.

10.11. Bibliothèque publique

Le léger dépassement budgétaire (+ 23'300 francs) est imputable au mandat confié pour l'étude du regroupement des bibliothèques.

10.12. Bibliothèque Pestalozzi

Un commissaire s'inquiète de la réduction de la subvention (10.12.365.81) et se demande si les conseillers communaux en charge de la culture et de la jeunesse se concertent avant d'opérer de telles réductions. En fait, la diminution de la subvention s'explique par une réduction des charges salariales causée par l'absence d'une employée provisoirement non remplacée. Les prestations de la bibliothèque n'ont pas été restreintes et cette baisse des subventions ne résulte donc pas d'une volonté de faire des économies. Le souhait a été exprimé de voir une information concernant la bibliothèque Pestalozzi dans les pages bleues du chapitre « culture ».

10.22. Théâtre du Passage

Le budget est parfaitement maîtrisé, ce qui est une gageure eu égard à la versatilité de la fréquentation et, partant, des recettes. Le Théâtre du Passage est largement soutenu par des tiers (sponsoring), ce qui est globalement remarquable mais qui peut fragiliser l'institution en cas de baisse de la conjoncture.

A signaler que les comptes du théâtre ne comprennent pas ceux de la Compagnie du Passage.

10.31. Musée d'art et d'histoire (MAH)

Le programme d'animation d'été a rencontré un beau succès et le musée a été sollicité dans le cadre de formations « masters », ce qui est très réjouissant.

Le dépassement du budget des biens, services et marchandises s'explique essentiellement par des travaux d'imprimerie qui n'ont pas pu être confiés à l'économat (10.31.310.13), par l'augmentation des coûts de chauffage (10.31.312.01) et par des problèmes techniques rencontrés avec les alarmes (10.31.315.01).

En outre, les primes d'assurance chose (10.31.318.36) ont été adaptées, ce qui améliore la couverture des biens du musée mais provoque une augmentation de ce poste.

L'enveloppe destinée aux expositions temporaires, d'une valeur de 247'000 francs par an, est respectée pour l'instant. Un compte de bilan permet d'effectuer un « lissage » des comptes sur 4 ans, en reportant d'éventuels excédents d'un exercice à l'autre. Dès 2010, une nouvelle enveloppe quadriennale devra être définie.

10.61. Musée d'histoire naturelle (MHN)

Les comptes enregistrent un dépassement de 43'870 francs, résultat d'une légère baisse de la fréquentation (10.61.434.02).

A relever que l'excédent du compte « imprimés, publicité, graphisme » (10.61.310.13) est compensé par une réduction des imputations internes à l'économat (10.61.394.01).

10.71. Musée d'ethnographie

L'excédent de charges de près de 100'000 francs résulte d'une subvention attendue mais qui n'a hélas pas été confirmée. Il conviendra en outre d'être particulièrement attentifs au respect de l'enveloppe quadriennale, laquelle sera bouclée en 2009 et figure au compte de bilan B280.71.

13. Sports

Remarques d'ordre général

Il convient tout d'abord de saluer le respect du cadre budgétaire, le dépassement de 44'000 francs correspondant à moins d'un demi-pourcent de différence sur l'excédent de charges.

Suite à une étude menée par le CBVA et au vu de leurs missions, les écoles du sport sont désormais rattachées au secteur Marketing.

Depuis 2006, les synergies sont améliorées avec le canton, ce qui a permis par exemple le développement d'un concept clair pour les manifestations d'envergure, ce qui sera appréciable en vue de l'organisation dans le canton des championnats du monde de course d'orientation.

Après l'euphorie liée à l'inauguration du stade de la Maladière, on observe une baisse notable de fréquentation de l'Espace Gilbert Facchinetti et du lobby. Le service Marketing va développer la visibilité de ces espaces afin d'en assurer une meilleure visibilité.

D'une manière plus générale, il est problématique de demander au Service des sports d'augmenter les locations des infrastructures de la Maladière avec des obstacles tels que la taxe sur les spectacles et la proximité de l'hôpital et d'habitations, excluant l'organisation régulière de manifestations bruyantes. Les conditions-cadre offertes aux organisateurs de concerts ne semblent pas satisfaisantes actuellement et il sera difficile dans ces conditions d'agir positivement sur les recettes.

Les commissaires considèrent que le Conseil communal doit opérer des choix clairs et fixer des objectifs réalistes en termes de recettes, en fonction des possibilités de location et des contraintes liées au voisinage.

Afin d'améliorer la lecture des budgets et des comptes, les commissaires souhaitent que les comptes qui sont corrélés (charges compensées par des revenus par exemple) soient plus systématiquement identifiés dans les commentaires.

13.71. Service administratif des sports

La contribution de la ville au Syndicat intercommunal de la patinoire (13.71.362.02) ainsi qu'une surévaluation des primes dues à la caisse de pensions (13.71.307.01) expliquent dans une large mesure l'amélioration des comptes de plus de 100'000 francs par rapport au budget.

13.72. Places et salles de sport

Cette rubrique concerne les terrains de football ainsi que les places multisports, à l'exclusion du complexe de la Maladière.

Le compte « prestations de sport » (13.72.391.13) est en corrélation avec le compte « recettes immobilières » (13.82.490.99) du Stade de la Maladière. La baisse de ces comptes résulte d'une nouvelle répartition entre les utilisateurs (secteur formation et première équipe).

La facturation horaire de l'utilisation des salles de la Riveraine (3), de la Maladière (6) et du CPLN (1) repose sur les charges des 3 sites réparties solidairement. Si on évite ainsi de la concurrence entre les salles, on peut en revanche regretter un certain manque de transparence.

La sous-commission apprécie que les investissements au Chanet soient suspendus dans l'attente de la réaffectation du site. Elle s'interroge en outre sur l'opportunité de réparer le terrain des Charmettes, alors que celui-ci ne permet pas l'organisation de matchs officiels en raison de sa taille.

La place de sport des Charmettes en mauvais état n'est pratiquement plus utilisable. La réfection de cette place ne fait pas de sens car elle est trop petite et très proche des habitations ce qui crée des problèmes de nuisances sonores. Le chef du service évoque la possibilité de désaffecter la place.

Un commissaire suggère d'organiser de manière centralisée sur Internet la location des infrastructures communales, qu'elles soient à vocations sportives, scolaires ou culturelles.

13.73. Piscine de Serrières et plages villes

L'augmentation des charges s'explique par l'engagement de plus d'employés polyvalents que prévu.

13.74. Bassin de natation, La Coudre

Les comptes respectent le cadre budgétaire et on s'approche de la réalité des coûts grâce à une nouvelle méthode de calcul. La ventilation des charges entre les services de la jeunesse (bâtiment) et des sports (technique, nettoyages) n'est toutefois pas très limpide et les commissaires soutiennent la mise en place d'une comptabilité analytique afin de palier ce défaut.

13.76. Maison de vacances Cité-Joie

Les commissaires sont soulagés d'apprendre que le contrat avec le repreneur entrera en force en juin 2009. En effet, il devient difficilement justifiable d'assumer de manière chronique de tels excédents de charges.

La question d'une éventuelle vente de la maison ne se pose pas dans l'immédiat, l'analyse de la situation étant prévue dans 3 ans.

13.77. Anneau d'athlétisme Colombier

Les frais supplémentaires (13.77.362.01) dus aux entraînements de l'équipe du Portugal (initialement prévus à Colombier) ont été reportés dans la rubrique promotion marketing (13.82.319.15).

13.78. Complexe de la Maladière (CSM)

Les variations entre les comptes et le budget s'expliquent par le manque d'expériences et de repères, l'utilisation du complexe étant totalement nouvelle. Il est en effet difficile d'effectuer des projections fiables sans pouvoir s'appuyer sur des exercices consolidés dans le temps.

Au niveau de la transparence des coûts, les remarques de la sous-commission figurent sous rubrique 13.72 « Places et salles de sport ».

13.79. Piscines et plage Nid-du-Crô

La différence importante entre l'excédent de charges budgétisé à hauteur de 2'537'500 francs et les comptes, arrêtés à 2'667'746 francs,

soit plus de 130'000 francs, s'explique essentiellement par une erreur de Viteos (13.79.312.01) et par une baisse des recettes due aux conditions météorologiques (13.79.434.02).

13.81. Ecoles du sport

Les écoles du sport se concentrent désormais sur leur mission première qui consiste à offrir des prestations qui ne peuvent pas être assumées par les associations (p.ex. campagnes promotionnelles et gestion des infrastructures). Ainsi, les écoles du sport renoncent désormais à engager des moniteurs directement et privilégient le paiement des prestations, selon les besoins.

La sous-commission est rassurée d'entendre que l'autofinancement des écoles du sport est désormais visé.

Il conviendra d'être attentifs au respect d'une juste proportion des charges des écoles du sport par rapport aux prestations offertes.

La différence de plus de 60'000 francs entre le budget et les comptes provient d'une erreur de comptabilisation des finances de cours (13.81.433.06).

13.82. Stade de la Maladière

L'excédent de charges dépasse de plus de 160'000 francs le budget. Les charges du personnel (13.79.301.01) et les cotisations à la caisse de pensions ont été manifestement mal évaluées, si l'on se réfère aux comptes 2007.

En outre, les pertes sur débiteurs (13.79.330.03) - résultant de la convention passée entre le ville et Pro'imax - atteignent 169'145 francs, non budgétisées.

Pour le surplus, le Conseil communal doit absolument définir le cadre précis dans lequel le stade peut être loué et de prévoir des revenus plausibles eu égard aux contraintes rappelées dans les remarques d'ordre général.

13.83. Promotion, Marketing

Les commissaires encouragent la poursuite des réformes engagées dans ce domaine, notamment en lien avec les écoles du sport.

Conclusions

Face à une conjoncture économique particulièrement défavorable, la Commission financière attend du Conseil communal qu'il nous indique clairement les voies et moyens qu'il entend adopter pour permettre aux finances de retrouver quelque sérénité. La prochaine rédaction du programme politique accompagnée de la planification financière des investissements, nous en diront assurément plus.

Nous tenons à remercier les responsables des services et l'ensemble du personnel communal, pour leur travail et leur engagement ce qui a permis une maîtrise des comptes.

Le 16 avril, les rapports des sous-commissions ont été adoptés à l'unanimité.

Le rapport de la commission financière relative aux comptes de l'exercice 2008 a été approuvé à l'unanimité.

En conclusion, la Commission financière vous recommande à l'unanimité, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, d'accepter les comptes et la gestion 2008 ainsi que l'arrêté y relatif.

Neuchâtel, le 16 avril 2009

AU NOM DE LA COMMISSION FINANCIERE :

Le président,

Le rapporteur,

Pierre-Alain Storrer

Philippe Loup

Projet

Arrêté

concernant les comptes et la gestion
de la Ville de Neuchâtel
pour l'exercice 2008

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2008, à savoir :

a) Le compte de fonctionnement :	Fr.
Total des charges	248'693'335.89
Total des revenus	<u>245'060'551.53</u>
Excédent de charges	<u>3'632'784.36</u>
b) Le compte des investissements :	Fr.
Total des dépenses	14'785'077.06
Total des recettes	<u>3'280'141.80</u>
Investissements nets	11'504'935.26
./. Amortissements	<u>15'192'142.95</u>
Solde reporté au bilan	<u>-3'687'207.69</u>

Art. 2.- La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2008 est approuvée.